

La MRC du Granit intègre la Société de développement économique du Granit

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

Lac-Mégantic, le 29 mai 2023 — Fruit d'une réflexion concertée et conjointe, les élus de la MRC du Granit et les membres du conseil d'administration de la Société de développement économique du Granit (SDEG) ont décidé de procéder à l'intégration de la SDEG au sein de la MRC du Granit.

Avec l'abolition des CLD et le transfert du mandat du développement économique aux MRC par le gouvernement du Québec en 2015, l'OBNL Société de développement économique du Granit a été créé afin d'assurer cette transition. La SDEG s'était vu confier le développement économique, touristique, local, loisirs et culture à ce moment. Malgré une mission, des visions et des valeurs communes, la MRC et la SDEG du Granit ont fait face à des enjeux liés à la gouvernance qui ont affecté leur efficience. En octobre 2022, le conseil des maires de la MRC et le conseil d'administration de la SDEG ont convenu de la nécessité de revoir la gouvernance entre les deux organisations.

Réuni en séance extraordinaire, le conseil des maires, suite à la recommandation du conseil d'administration de la SDEG, a entériné l'intégration de la SDEG à la structure de la MRC.

« Cette décision est murement réfléchie et cherche à maximiser l'efficience de notre organisation tout en rehaussant la qualité de ses services. Plusieurs programmes et de nombreux projets créés par les différents ministères impliquent les MRC comme interlocuteur privilégié. Petit à petit, l'autonomie de ces CLD périphériques était de moins en moins réelle, » a déclaré la préfet de la MRC du Granit, M^{me} Monique Phérivong Lenoir.

Ce processus aura également permis de constater que la MRC du Granit n'était pas le seul territoire à réfléchir quant à la gouvernance qui avait alors été choisie en 2016, pour des raisons similaires.

« Les clients et les partenaires de la SDEG peuvent être sûrs que l'intégration de l'organisme au sein de la MRC permettra d'encore mieux assurer la poursuite du développement de notre milieu. Les professionnels de la SDEG continueront d'offrir le même service de qualité, le même

accompagnement et la gestion des fonds avec le même désir de contribuer au plein développement du milieu. Ils le feront maintenant sous une autre bannière, soit celle de la MRC, » a partagé M. François Grandisson, président du conseil d'administration de la SDEG.

L'ensemble des membres du conseil d'administration de la SDEG tient à souligner le professionnalisme des équipes qui, dans ce contexte, ont maintenu et même bonifié les services offerts aux entrepreneurs et aux municipalités pendant toute cette période précédant la décision.

« Le personnel de la MRC et de la SDEG a été rencontré. La nouvelle structure leur a été présentée. Pour plusieurs d'entre eux, il s'agit de légers changements; pour d'autres, l'adaptation sera de plus longue durée, mais dans l'ensemble, comme nous cohabitons déjà depuis 2016 et que les interactions entre les départements étaient de plus en plus fréquentes, le travail de tous s'en verra simplifié. Nous avons également prévu un plan de transition pour accompagner l'organisation dans ce changement de structure, » a conclu la directrice générale de la MRC du Granit, M^{me} Sonia Cloutier.

Parmi les prochaines étapes de cette intégration, différents comités composés d'élus et de membres de la société civile seront créés, notamment un comité consultatif en développement économique et en développement touristique. L'objectif de ces comités est d'assurer une meilleure compréhension des enjeux locaux et des enjeux de développement économique.

Le conseil des maires et le conseil d'administration de la SDEG prévoient une période de transition d'une durée d'au moins six mois afin de régulariser de façon juridique la décision prise le 24 mai dernier.

- 30 —

Contact:
Véronique Lachance
Agente aux communications
MRC du Granit
819 583-0181, poste 117

<u>∨lachance@mrcgranit.qc.ca</u>